

GJMD

Société par actions simplifiée
Au capital de 5 000,00 euros

Siège social :
9 LD PEREOU
33210 COIMERES

892 148 297 RCS BORDEAUX

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 10 JUIN 2025
--

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 10 juin 2025,
A dix-sept heures,

Les associés de la Société GJMD se sont réunis sans délai en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation faite par le Président conformément à l'Article 27.4 des statuts.

Sont présents ou représentés :

- **Monsieur Jérôme TEXIER**
Titulaire de 70 parts en pleine propriété
- **Madame Géraldine BUY**
Titulaire de 10 parts en pleine propriété
- **Madame Magalie CZESKI**
Titulaire de 10 parts en pleine propriété
- **Monsieur David ZERBIB**
Titulaire de 10 parts en pleine propriété

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jérôme TEXIER, en sa qualité de Président de la Société.

Madame Magalie CZESKI et Monsieur David ZERBIB, associés, sont appelés comme scrutateurs.

Madame Géraldine BUY est désignée comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou représentés possèdent 100 actions sur les 100 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Un exemplaire des statuts de la Société,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

M.C. D.Z. G.B. J.T.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Modification de l'adresse du siège à la suite d'une décision de la mairie de la commune de COIMERES.
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉOLUTION

Modification de l'adresse du siège social Modification corrélative des statuts

À la suite d'une décision de la mairie de COIMERES, l'Assemblée Générale décide de modifier l'adresse de siège social du 9 LD PEREOU, 33210 COIMERES, au 8 impasse Péréou 33210 COIMERES et ce à compter du 10 juin 2025.

En conséquence, l'Assemblée modifie l'article 4 des statuts de la manière suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

"Le siège social est fixé au 8 impasse Péréou – 33210 COIMERES".

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Monsieur Jérôme TEXIER
Président et Associé

Jérôme TEXIER

✓ Certified by  yousign

Madame Magalie CZESKI
Scrutateur et Associée

Magalie CZESKI

✓ Certified by  yousign

Monsieur David ZERBIB
Scrutateur et Associé

David ZERBIB

✓ Certified by  yousign

Madame Géraldine BUY
Secrétaire et Associée

Géraldine BUY

✓ Certified by  yousign